

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 964 accordant une permission de vingt jours a M. Rossi, ingénieur adjoint de travaux publique.

n° 964

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
1 septembre 1947

Numéro JO  
n° 9 du 30/09/1947

Date du numéro  
30 septembre 1947

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances.

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884 : Vu la demande la permission du 25 août 1947 de M. Rossi, ingénieur adjoint des travaux publics

**Vu** l'avis favorable du chef du service des travaux publics.

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Une permission d'absence de vingt jours, pour en jouir au Harrar (Ethiopie), est accordée à M. Rossi, ingénieur adjoint des travaux publics. M. Rossi sera accompagné de son épouse et de son enfant.

#### Art. 2

—La présente décision, qui aura effet pour compter du 15 septembre 1917 sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur en mission : L'inspecteur des affaires administratives

**LIURETTE**